

## **Allocation pour soins en ce qui concerne la G.R.C. - Octobre 2011**

L'allocation pour soins est une provision spéciale prévue en vertu de la Loi sur les pensions et payée en sus des prestations d'invalidité. L'allocation pour soins est une prestation mensuelle non taxable pour les anciens membres de la G.R.C. ou les membres actifs qui reçoivent une pension équivalent à une invalidité de 1% ou plus et qui sont atteints d'invalidité totale, que ce soit en raison de leur service ou non, et qui ont besoin d'aide ou de supervision d'une autre personne pour se nourrir, se laver, s'habiller, aller à la toilette, marcher ou prendre leurs médicaments

### **Demande de prestations**

Un formulaire de demande est requis et est disponible sur le site internet du ministère d'A.C.C. Et dans les bureaux régionaux d'A.C.C. Vous pouvez aussi obtenir le formulaire en téléphonant au numéro sans frais 1-866-522-2122. Vous pouvez recevoir gratuitement de l'aide d'un employé d'A.C.C. ou d'un officier d'entraide de la Légion royale canadienne pour remplir le formulaire.

### **Niveaux de catégorie de prestations**

Pour déterminer si le client est admissible à l'allocation pour soins, on utilise une échelle de 5 niveaux de catégories, allant du niveau 5 (aide ou supervision occasionnelle) au niveau 1 (besoins de soins en permanence). La catégorie est déterminée lors de la révision des renseignements par un gestionnaire de cas d'A.C.C. ou lors d'une évaluation infirmière. La décision d'octroyer une allocation pour soins est celle des bureaux de district. Les montants mensuels qui sont soumis à l'indexation annuellement varient de \$262.44 à \$1629.76.

### **Admissibilité pour les survivants.**

Si le client recevait l'allocation pour soins avant son décès, cette allocation pourrait être aussi remise à un époux survivant admissible pour une période d'un an débutant le premier jour du mois suivant le décès du client.

### **Statistiques**

Au 1 juillet 2011, il y avait 9,108 membres et anciens membres de la G.R.C. qui recevaient une pension et 573 survivants d'anciens la G.R.C. qui recevaient une pension d'invalidité pour un total de 9681 clients. De ce nombre, 247 recevaient l'allocation pour soins au 31 mars 2011. (229 membres ou vétérans et 18 survivants)

Une répartition des clients de la G.R.C. qui reçoivent l'allocation pour soins selon les différentes catégories est jointe pour votre information.

Pension d'invalidité, clients de la G.R.C.

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012 au 1 juillet
Vétérans de la G.R.C	5295	5875	6539	7045	7620	8283	8960	9108
Survivants de la G.R.C	320	351	403	432	467	507	562	573
Total des pensionnés	5615	6226	6942	7477	8087	8790	9522	9681

Allocation pour soins par catégorie - G.R.C.

Catégorie 1	6	5	6	8	10	9	9	9
Catégorie 2	22	27	32	28	32	29	33	31
Catégorie 3	35	38	41	45	39	44	55	59
Catégorie 4	46	55	58	59	62	64	78	81
Catégorie 5	31	34	34	37	46	57	72	73
TOTAL	140	158	171	177	189	203	247	253

2011/10/13 A.C.C. - Direction des statistiques, division des finances, clients de la G.R.C.